

COMMUNAUTE de COMMUNES
du ROUMOIS-NORD

Délibération du Conseil communautaire

L'An Deux Mille Quinze

Le trois décembre à dix-huit heures trente minutes,

Les délégués des communes adhérentes de la Communauté de Communes du Roumois-Nord
Légalement convoqués, se réunissaient, en séance publique, à Bourg-Achard.

Nombre de délégués en exercice : 37

Nombre de délégués présents : 28 + 1 pouvoir de M. Eric Dezellus à Mme Auzerais-Muta

ETAIENT PRESENTS

BARNEVILLE SUR SEINE	M. MAURICE
BOSGOUET	MM. ROUAS
BOUQUETOT	M. GRAINVILLE, Mme DUMINY
BOURG ACHARD	M. DENIS, Mme SIMON
CAUMONT	MM. MORVAN & BONENFANT
CAUVERVILLE EN ROUMOIS	Mme TIHY
ETREVILLE	Mme MOUILLIERE
ETURQUERAYE	M. PERDRIX
HAUVILLE	Mme VIENNOT, M GUEROULT,
LA HAYE AUBREE	M. VIVIEN
LA HAYE DE ROUTOT	M. BINET
HONGUEMARE GUENOUVILLE	M. BENOIST
LE LANDIN	M. DEZELLUS M.
MAUNY	M. NOEL
ROUGEMONTIER	MM. MAQUAIRE & CROMBEZ
ROUTOT	Mme AUZERAIS-MUTA (pouvoir de M. DEZELLUS Eric)
ST OUEN THOUBERVILLE	MM. KARNOUB, CHRISTOPHE, VARDON, Mmes LECLERT & JACQUES
TRINITE DE THOUBERVILLE	M. DORLEANS
VALLETOT	M. CAILLOUEL H.

Secrétaire de séance : José MAURICE

ABSENTS OU EXCUSES

BOURG ACHARD	MM. BETOUS, THIEBAULT et RYCKAERT, Mmes LEMARESQUIER et LEGOURD
HAUVILLE	M. QUESNEY
ROUTOT	M. VINCENT, M. DEZELLUS E.(pouvoir Mme Auzerais-Muta)
ST OUEN DE THOUBERVILLE	M. MAILLOT

Objet : Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5210-1-1,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015,

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet,

Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet,

Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois,

Considérant que le projet présenté envisage de regrouper les Communautés de Communes de Quillebeuf sur Seine, du Roumois Nord, de Bourgtheroulde Infreville et d'Amfreville la Campagne,

Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois,

Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100 000 habitants,

Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer au nord-ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent,

Considérant que la Communauté de Communes de Roumois Nord fait partie du même canton que la Communauté de Communes de Quillebeuf et que ces 2 EPCI sont par là-même indivisibles,

Considérant le précédent courrier envoyé à M le Préfet qui allait déjà dans le sens ci-dessus,

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer, dans un premier temps, POUR ou CONTRE le projet de Schéma de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de M. le Président et après en avoir délibéré :

Par 21 voix contre 8 voix

- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

Au vu de l'avis défavorable rendu par le conseil communautaire, et après débat, 3 propositions de regroupement sont soumises au vote des délégués :

1 - fusion, au 1^{er} janvier 2017, entre les 3 communautés de communes formant le pays du Roumois, à savoir : Roumois-Nord, Bourgtheroulde-Infreville et Amfreville la Campagne ;

2 - fusion, au 1^{er} janvier 2017, avec la seule communauté de communes de Quillebeuf sur Seine et réflexion sur une fusion plus ambitieuse à court terme ;

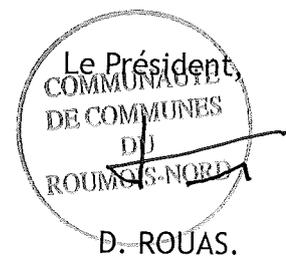
3 - fusion, au 1^{er} janvier 2017, entre les Communautés de communes de Quillebeuf sur Seine, Bourgtheroulde-Infreville, Amfreville la Campagne, Beuzeville, Honfleur, Pont Audemer, Val de Risle, Vièvre Lieuvin, Cormeilles et Thiberville et Roumois Nord.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

Par 15 voix en faveur de la proposition n° 3, 9 voix en faveur de la proposition n° 2, 4 voix en faveur de la proposition n° 1 et un bulletin nul

- **DEMANDE** le regroupement de la Communauté de Communes du Roumois Nord avec les Communautés de Communes de Quillebeuf sur Seine, Bourgtheroulde-Infreville, Amfreville la Campagne, Beuzeville, Honfleur, Pont Audemer, Val de Risle, Vièvre Lieuvin, Cormeilles et Thiberville au 1^{er} janvier 2017.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures.



PRÉFECTURE DE L'EURE

14 DEC. 2015

ARRIVÉE

COMMUNE DE BARNEVILLE SUR SEINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

28-2015

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 11

Pouvoirs : 0



L'an deux mille quinze, le 11 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de José MAURICE, Maire.

Date de la convocation : 03/12/2015

PRESENTS : MM (Mmes) : J. MAURICE, J.C. DESMARAIS, M. CHERVILLE, E LEFEVRE, V. RUPPÉ, V. REMOND, P. BENARD, AM MARLAY, A. BILLY, M COVILLE, F. PRINTEMPS

PROCURATIONS :

ABSENTS EXCUSÉS: MM (Mmes) :

SECRETAIRE DE SEANCE : M DESMARAIS

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5210-1-1,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015,

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet,

Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet,

Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois,

Considérant que le projet présenté envisage de regrouper les Communautés de Communes de Quillebeuf sur Seine, du Roumois Nord, de Bourgtheroulde Infreville et d'Amfreville la Campagne,

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un **avis défavorable** au projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

Le conseil municipal demande le regroupement de la Communauté de Communes du Roumois Nord avec les communautés de communes de Quillebeuf sur Seine et de Bourgtheroulde-Infreville en attendant une fusion plus ambitieuse dans les années à venir.

Pour extrait conforme, rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.
Fait et délibéré les jours, mois ans susdits

Le Maire,

José MAURICE



DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de BOSGOUËT

L'an Deux mil quinze

Le onze décembre à 19 h

Le Conseil Municipal de Bosgouët, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique ROUAS (Maire)

Nombre de membres	Date de la convocation: 02/12/2015
Afférents au Conseil Municipal : 15	Date d'affichage: 02/12/2015
En exercice : 15	
Qui ont pris part à la délibération : 15	

Présents : MM. Dominique ROUAS, Mmes Rose-Marie FOURNIER-VIOT, Danielle LEROY, Annick PECOT, M. Yves OLLIVET (Adjoint(e)s), Ms. Daniel TORRETON, Laurent VAN DAMME, Mmes Thérèse COUSIN, Michelle VANDERMEERSCH, Christelle GOSSE, Caroline GUERIN et Sophie RENAULT

Etaient absents excusés : Ms Hervé THOUENON (Pouvoir à M. ROUAS), Lilian GORJU (Pouvoir à M. Ollivet) Alexandre LOTTIN (Pouvoir à Mme Leroy)

Secrétaire de séance : Mme Christelle GOSSE

Objet : Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5210-1-1,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015,

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet,

Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet,

Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois,

Considérant que le projet présenté envisage de regrouper les Communautés de Communes de Quillebeuf sur Seine, du Roumois Nord, de Bourgtheroulde-Infreville et d'Amfreville la Campagne,

Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois,

Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100 000 habitants,

Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer au nord-ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent,

Considérant que la Communauté de Communes de Roumois Nord fait partie du même canton que la Communauté de Communes de Quillebeuf et que ces 2 EPCI sont par la même indivisibles,

Considérant le précédent courrier envoyé à M le Préfet qui allait déjà dans le sens ci-dessus,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer dans un premier temps, pour ou contre le projet de Schéma de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

PRÉFECTURE DE L'EURE

15 DEC. 2015

ADJONCTE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE par 10 voix contre, 4 abstentions et 1 voix pour au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.**

Au vu de l'avis défavorable rendu par le conseil municipal, et après débat, 3 propositions de regroupement sont soumises au vote des élus :

1. *Fusion au 1^{er} janvier 2017, entre les 3 communautés formant le pays du Roumois, à savoir : Roumois Nord, Bourgtheroulde-Infreville et Amfreville la Campagne,*
2. *Fusion au 1^{er} janvier 2017, avec la seule communauté de Quillebeuf sur Seine et réflexion sur une fusion plus ambitieuse à court terme,*
3. *Fusion au 1^{er} janvier 2017, entre les communautés de Quillebeuf sur Seine, Bourgtheroulde-Infreville, Amfreville la Campagne, Beuzeville Honfleur, Pont-Audemer, Val de Risle, Vièvre Lieuvin, Cormeilles et Thiberville et Roumois Nord.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Par 8 voix en faveur de la proposition n° 3, 6 abstentions et 1 contre

- **(DEMANDE le regroupement de la Communauté de Communes du Roumois Nord avec les Communautés de Communes de Quillebeuf sur Seine, Bourgtheroulde-Infreville, Amfreville la Campagne, Beuzeville, Honfleur, Pont-Audemer, Val de Risle, Vièvre Lieuvin, Cormeilles et Thiberville au 1^{er} janvier 2017 en attendant une fusion plus ambitieuse au 1/1/2019 sur le territoire « Sud-Seine ».)**

Fait et délibéré les jours, mois et an sus dits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire
D. ROUAS

Rendu exécutoire par transmission en préfecture le : 14 DEC. 2015

PRÉFECTURE DE L'EURE

15 DEC. 2015

ARRIVÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le 14 décembre à 20h30, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en leur lieu habituel de séance, sous la présidence de Monsieur Joël GRAINVILLE, Maire.

Convocation du 07/12/2015
 Nombre de membres en exercice : 14
 Présents : 13
 Suffrages exprimés : 14

Etaient présents : Joël GRAINVILLE, Christophe ALORGE, Pascal MEREL, Marie-Jeanne NEVEU, Véronique DUMINY, Christophe TABOUELLE, Pascal LEBAILLEUR, Nathalie MALSANG, Evelyne VERDIER, Karine CINEUX, Flora GODIN, Thierry HELOUIS et Laurent VANDERMEERSCH.

Procuration : Stéphanie SAAS à Christophe ALORGE

La séance était publique.
 Mme Marie-Jeanne NEVEU a été nommée secrétaire de séance.

Objet : PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Sur proposition de M. le Maire et vu son rapport,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5210-1-1,
 Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015,
 Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet,
 Considérant que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet,
 Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois,
 Considérant que le projet présenté envisage de regrouper les Communautés de Communes de Quilbeuf sur Seine, du Roumois Nord, de Bourgtheroulde Infreville et d'Amfreville la Campagne,
 Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois,
 Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100 000 habitants,
 Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer au nord-ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent,
 Considérant que la Communauté de Communes du Roumois Nord fait partie du même canton que la Communauté de Communes de Quillebeuf et que ces 2 EPCI sont par là-même indivisibles,
 Considérant le précédent courrier envoyé à M. le Préfet qui allait déjà dans le sens ci-dessus,
 Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer, dans un premier temps, POUR ou CONTRE le projet de Schéma de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :
Emet un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

14.12.2015/01

Au vu de l'avis défavorable rendu par le Conseil Municipal, et après débat, trois propositions de regroupement sont soumis au vote des conseillers :

1-fusion, au 1^{er} janvier 2017, entre les trois communautés de communes formant le Pays du Roumois, à savoir : Roumois-Nord, Bourgtheroulde-Infreville et Amfreville la Campagne ;

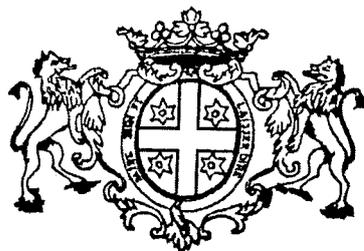
2-fusion, au 1^{er} janvier 2017, avec la seule communauté de communes de Quillebeuf sur Seine et réflexion sur une fusion plus ambitieuses à court terme ;

3-fusion, au 1^{er} janvier 2017, entre les communautés de Communes de Quillebeuf sur Seine, Bourgtheroulde-Infreville, Amfreville la Campagne, Beuzeville, Honfleur, Pont-Audemer, Val de Risle, Vièvre Lieuvain, Cormeille et Thiberville et Roumois Nord.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, demande le regroupement de la Communauté de Communes du Roumois Nord avec les Communautés de Communes de Quillebeuf sur Seine, Bourgtheroulde-Infreville, Amfreville la Campagne, Beuzeville, Honfleur, Pont-Audemer, Val de Risle, Vièvre Lieuvain, Cormeilles et Thiberville au 1^{er} janvier 2017.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Joël GRAINVILLE





MAIRIE DE BOURG-ACHARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille quinze, le vendredi onze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DENIS, Maire, après avoir été légalement convoqué (convocation du 02/12/2015).

Présents : Jean-Pierre DENIS, Josette SIMON, Laurence PIGNÉ, Jean-Paul BÉTOUS, Thérèse LEMARESQUIER, Véronique DANIEL, Stéphane HERSANT, Richard APPERT, Axelle LEGOURD, Audrey GAMBARO, Aurélie PETIT, Marie OLLIVIER, Jason FOLLOPE, Françoise PRUNIER, Christine PIPEREAU, Valérie DUCHEMIN, Laurent RYCKAERT.

Absents : Jean-Marie THIEBAULT représenté par Jean-Pierre DENIS, Philippe HUE HERMIER représenté par Thérèse LEMARESQUIER, Caroline PIERRELÉE, Mickaël LEICHER, Jean-François DUTOIS excusé, Sarah CHAINE représentée par Audrey GAMBARO.

Secrétaire de séance : Axelle LEGOURD

D02- SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE –

Monsieur le MAIRE rappelle aux conseillers municipaux que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale établi par le Préfet de l'Eure leur a été transmis sous format papier ; que ce schéma prévoit la fusion de la Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine, la CC du Roumois Nord, la CC du canton de Bourgtheroulde-Infreville et la CC d'Amfreville La Campagne, regroupant ainsi une population de 51326 habitants. La CC de Quillebeuf-sur-Seine a déjà émis un avis défavorable à cette fusion et la CC du Roumois Nord aussi. Au cours de la réunion de la CC du Roumois Nord différentes propositions ont été faites, à savoir :

- fusion au 1er janvier 2017 entre les 3 CC du Roumois Nord, Bourgtheroulde-Infreville et Amfreville la Campagne
- fusion au 1er janvier 2017 avec la seule CC de Quillebeuf-sur-Seine et réflexion sur une fusion plus ambitieuse à court terme
- fusion au 1er janvier 2017 entre les CC de Quillebeuf-sur-Seine, Bourgtheroulde-Infreville, Amfreville La Campagne, Beuzeville, Honfleur, Pont-Audemer, Val de Risle, Vièvre Lieuvin, Cormeilles et Thiberville et Roumois Nord

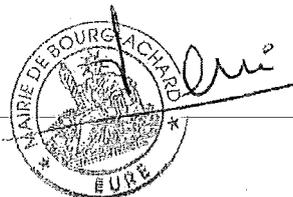
Un dialogue s'installe où chaque conseiller municipal est invité à faire part de son avis. Monsieur le MAIRE demande donc le vote sur ces différentes propositions.

Le Conseil Municipal,

1. par 19 voix et une abstention (Aurélie PETIT) refuse le projet de schéma départemental de coopération intercommunale tel que présenté par Monsieur le Préfet de l'Eure

2. par 16 voix pour, propose une fusion au 1er janvier 2017 entre les CC de Quillebeuf-sur-Seine, Bourgtheroulde-Infreville, Amfreville la Campagne, Beuzeville, Honfleur, Pont-Audemer, Val de Risle, Vièvre Lieuvin, Cormeilles et Thiberville et Roumois Nord ; les 4 voix contre (Françoise PRUNIER, Christine PIPEREAU, Laurent RYCKAERT et Jason FOLLOPE) proposant un regroupement au 1er janvier 2017 avec la seule CC de Quillebeuf-sur-Seine

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre DENIS



DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
COMMUNE DE CAUMONT

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents	qui ont pris	
au Conseil Municipal	En exercice part à la	Délibération
11	14	11

L'an deux mil quinze,
Le seize décembre, à vingt heures trente minutes
Le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
présidence de Monsieur Alain FONTAINE.

DATE DE LA CONVOCATION
09/12/2015

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Alain FONTAINE, Xavier MORVAN, Sylvain BONENFANT, Samuel DUTIER, Christiane JOUIN, Carole GASCOIN, Annette DEMOGET, Jean-Pierre TOUTAIN, Pierre CREUSE, Sébastien MARTOR, Claude BOIVIN,

ABSENTS : Mme Géraldine CORBARD, Sylvia DOS SANTOS, Johnny HAMELIN

Madame Christiane JOUIN a été nommée secrétaire

OBJET DE LA DELIBERATION : Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5210-11,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015,

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet,

Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet,

Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois,

Considérant que le projet présenté envisage de regrouper les Communautés de Communes de Quillebeuf sur Seine, du Roumois Nord, de Bourgheroulde Infreville et d'Amfreville la Campagne,

Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois,

Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100 000 habitants,

Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer au nord-ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent,

Considérant que la Communauté de Communes de Roumois Nord fait partie du même canton que la Communauté de Communes de Quillebeuf et que ces 2 EPCI sont par là-même indivisibles,

Considérant que la Communauté de Communes de Roumois Nord fait partie du même pays que la Communauté de Communes de Bourgtheroulde-Infreville et la Communauté de Communes d'Amfreville la Campagne et que ces 3 EPCI sont par là-même indivisibles,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer, dans un premier temps, POUR ou CONTRE le projet de Schéma de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

Au vu de l'avis défavorable rendu par le conseil municipal, et après débat, une proposition de regroupement est soumise au vote des conseillers municipaux:

- fusion, au 1^{er} janvier 2017, entre les Communautés de communes de Quillebeuf sur Seine, Bourgtheroulde-Infreville, Amfreville la Campagne, Beuzeville, Honfleur, Pont Audemer, Val de Risle, Vievre Lieuvain, Cormeilles, Thiberville et Roumois Nord.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré : **par 9 voix pour et 2 voix contre**

- **DEMANDE** le regroupement de la Communauté de Communes du Roumois Nord avec les Communautés de Communes de Quillebeuf sur Seine, Bourgtheroulde-Infreville, Amfreville la Campagne, Beuzeville, Honfleur, Pont Audemer, Val de Risle, Vièvre Lieuvain, Cormeilles et Thiberville au 1^{er} janvier 2017.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Alain FONTAINE



MAIRIE DE CAUVERVILLE EN ROUMOIS

Département de l'Eure – Canton de Bourg-Achard

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 14.2015

Séance du 04 décembre 2015

Nombre de membres ,

En exercice , 11

Présents , 8

Qui ont pris part à la délibération , 8

Date de la convocation , 10.11.15

Date d'affichage , 10.11.15

L'an deux mil quinze, le quatre décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame TIHY Martine.

Présents : Mme TIHY, MM. LUCAS, DUBOT, MM. BOULAN, DESMARAIS, DELARUE, MICHONNEAU, LARGER.

Absentes excusées : Mmes HENRY, LE PREVOST DE LA MOISSONIERE, PILLON.

Secrétaire de séance : M. LARGER

OBJET DE LA DELIBERATION : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Mme le Maire donne l'explication des différentes réunions organisées au sein de la CCRN dont une avec les élus de la Communauté de Communes de Quillebeuf sur Seine. Après concertation, les conseillers sont invités à se prononcer sur la question :

« Etes vous POUR ou CONTRE le projet de SDCI tel que proposé par Monsieur le Préfet? »

A l'unanimité la réponse est NON.

Au vu de l'avis défavorable prononcé par l'assemblée, les conseillers étudient les 3 propositions de regroupement qui ont été soumises au vote du conseil communautaire de la CCRN :

1 - fusion au 1er janvier 2017, entre les 3 communautés de communes formant le pays du Roumois, à savoir : Roumois-Nord, Bourgtheroulde-Infreville et Amfreville la Campagne;

2 - fusion au 1er janvier 2017, avec la seule communauté de communes de Quillebeuf sur Seine et réflexion sur une fusion plus ambitieuse à court terme;

3 - fusion au 1er janvier 2017, entre les communautés de communes de Quillebeuf sur Seine, Bourgtheroulde-Infreville, Amfreville la Campagne, Beuzeville, Honfleur, Pont-Audemer, Val de Risle, Vièvre Lieuvin, Corneilles et Thiberville et Roumois Nord.

PRÉFECTURE DE L'EURE

17 DEC. 2015

ARRIVÉE



PRÉFECTURE DE L'EURE

07 DEC. 2015

ARRIVÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ETREVILLE**

26 novembre 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-six novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Monique MOUILLIERE, Maire.

Présents : Mme Monique MOUILLIERE, *Maire*,
Mr Alain MOUSSEUX, Mr Sylvain GALLAIS, Mme Chantal NAVAS *Adjoints*.
Mr Michel COMMARE, Mme Catherine LEGOËDEC, Mme Sabrina ROUSSEL, Mr Philippe TUVACHE, Mr Laurent LEVILLAIN, Mr Dominique BARRAUD, Mme Valérie MAUGER, Mme Muriel BARRE. *Conseillers municipaux*.
Absent excusé : Mr Bruno BENEDETTI
Absente : Mme Nathalie TROUPLIN,
Monsieur Michel COMMARE a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Sur proposition de madame le Maire et vu son rapport,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5210-1-1

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015,

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet,

Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet,

Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux Communautés de Communes et aux Syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois,

Considérant que le projet présenté envisage de regrouper les Communauté de Communes de Quillebeuf sur Seine, du Roumois Nord, de Bourgtheroulde Infreville et d'Amfreville la Campagne,

Considérant que la Communauté de Communes du Roumois Nord fait partie du même de canton que la Communauté de Communes de Quillebeuf et que ces 2 EPCI sont par la même indivisibles,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer contre le projet de Schéma de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Il est proposé le regroupement de la Communauté de Communes du Roumois Nord avec la Communauté de Communes de Quillebeuf sur Seine,

Date de la convocation **09/11/2015**
Date d'affichage : **01/12/2015**

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : **15**
- En exercice : **14**
- Votants : **12**

Le Conseil Municipal après en avoir entendu l'exposé de madame le Maire et après en avoir délibéré,

- **Emet un avis défavorable** au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.
- **Demande** le regroupement de la Communauté de Communes du Roumois Nord avec la Communauté de Communes de Quillebeuf sur Seine en attendant peut-être une fusion plus ambitieuse.
- Et **regrette** que des décisions aussi importantes soient prises dans la précipitation sans étude et réflexion.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Maire,
Monique MOUILLIERE



PRÉFECTURE DE L'EURE
07 DEC. 2015
ARRIVÉE

Date de la convocation **09/11/2015**
Date d'affichage : **01/12/2015**

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : **15**
- En exercice : **14**
- Votants : **12**

Département de l'EURE
Arrondissement de BERNAY
Canton de BOURG-ACHARD
Mairie de
27350 - Éturqueraye
02 32 57 32 31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mille Quinze, le Quinze Décembre à 20 h 00,
le Conseil Municipal de la commune d'ÉTURQUERAYE, dûment
convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la
présidence de Mr PERDRIX Patrick, Maire



Nombre de Conseillers
en exercice : 11
présents : 10
votants : 10

Date de convocation
du Conseil
Municipal : 10 décembre
2015

Présents : MM. PERDRIX Patrick, LECOMPTE Didier,
DÉPORTE Anne, BIZET Magali, CAILLOUEL Élisabeth,
CHEVALIER Ludovic, FOUTREL Hugues, LEBON David,
SCHMITT Carole et VIVIEN Karine
Absent : GENCE Claude

Mme BIZET Magali a été élue Secrétaire.

Objet : Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5210-1-1,
Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale reçu le 22 octobre 2015,*

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet,

Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par Monsieur le Préfet,

Considérant que Monsieur le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois,

Considérant que le projet présenté envisage de regrouper les Communautés de Communes de Quillebeuf sur Seine, du Roumois-Nord, de Bourgtheroulde-Infreville et d'Amfreville-la-Campagne,

Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois,

Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Évreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100 000 habitants,

Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer au nord-ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent,

Considérant qu'il faut du temps pour initier une réflexion globale sur ce grand territoire qui pourra regrouper de 7 à 11 communautés de communes,

Considérant que la Communauté de Communes de Roumois-Nord fait partie du même canton que la Communauté de Communes de Quillebeuf et que ces 2 EPCI sont par la même indivisibles,

Considérant le précédent courrier envoyé à Monsieur le Préfet qui allait déjà dans le sens ci-dessus,

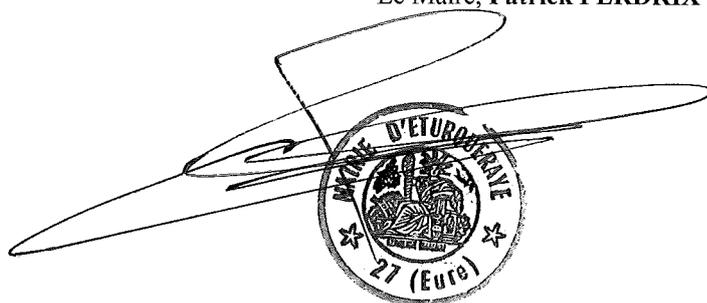
Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer contre le projet de Schéma de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par Monsieur le Préfet,

Il est proposé le regroupement de la Communauté de Communes du Roumois-Nord avec la Communauté de Communes de Quillebeuf sur Seine en attendant une fusion plus ambitieuse au 1/1/2019 sur le territoire « Sud Seine » ; l'engagement est pris de mettre à profit les 2 années 2017 et 2018 pour anticiper cette future fusion de 7 à 12 EPCI.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de **Monsieur le Maire** et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE** au projet de **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale** présenté le 15 octobre 2015 par **Monsieur le Préfet**.
- **DEMANDE** le regroupement de la **Communauté de Communes du Roumois-Nord** avec les **Communauté de Communes de Quillebeuf sur Seine, Pont-Audemer et Val-de-Risle**.

Fait et délibéré à **ÉTURQUERAYE**, le **15 décembre 2015**
Le Maire, **Patrick PERDRIX**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

25/11/2015

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Date d'affichage :

25/11/2015

Présents : 12

Votants : 15

Séance du 2 décembre 2015

L'an deux mil quinze le deux décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : M. QUESNEY Guillaume, Maire

Présents : M. QUESNEY, M. MADONNA, Mme CAMIER, Mrs VERSAVEL, DESMARAIS, MÉNARD, DERRIEN, GUÉROULT, Mmes BRÉANT, CORADELLO, DUPONT, VIÉNOT DE VAUBLANC,

Absents : Mmes AVENEL, QUESNE, SWERTAEGER.

Mme AVENEL a donné pouvoir à M. QUESNEY.

Mme SWERTVAEGER a donné pouvoir à Mme CORADELLO.

Mme QUESNE a donné pouvoir à Mme DUPONT.

M. DERRIEN a été nommé secrétaire

Objet :

Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal de HAUVILLE émet un AVIS FAVORABLE à 10 voix POUR, 4 voix CONTRE et 1 ABSTENTION sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le préfet.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits
 Pour copie certifiée conforme au Registre

Le Maire de HAUVILLE

certifie le présent acte exécutoire

- transmis à la Préfecture le 09 DEC. 2015

- notifié ou publié le



Le Maire

PRÉFECTURE DE L'EURE

11 DEC. 2015

ARRIVÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

09/12/2015

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Date d'affichage :

09/12/2015

Présents : 9

Votants : 11

Séance du 16 décembre 2015

L'an deux mil quinze le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : M. QUESNEY Guillaume, Maire

Présents : M. QUESNEY, Mrs VERSAVEL, DESMARAIS, MÉNARD, GUÉROULT, Mmes BRÉANT, CORADELLO, QUESNE, SWERTVAEGER,

Absents : Mmes CAMIER, AVENEL, DUPONT, VIÉNOT DE VAUBLANC, Mrs MADONNA, DERRIEN

Mme AVENEL a donné pouvoir à M. QUESNEY.

M. MADONNA a donné pouvoir à M. MÉNARD.

Mme QUESNE a été nommée secrétaire

Objet :

Avis sur le projet de Schéma Départemental
de Coopération Intercommunale

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal de HAUVILLE émet un **AVIS DÉFAVORABLE**, par 11 voix contre, au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le préfet le 22 octobre 2015.

Au vu de l'avis défavorable rendu par le conseil municipal, et après débat, 3 propositions de regroupement sont soumises au vote des conseillers :

- 1) Fusion, au 1^{er} janvier 2017, entre les 3 communautés de communes formant le pays du Roumois, à savoir : Roumois-Nord, Bourgheroulde Infreville et Amfreville la Campagne ;

- 2) *Fusion, au 1^{er} janvier 2017, avec la seule communauté de communes de Quillebeuf sur Seine*
- 3) *Fusion, au 1^{er} janvier 2017, entre les communautés de communes de Quillebeuf sur Seine, Bourgtheroulde Infreville, Amfreville la Campagne, Beuzeville, Honfleur, Pont-Audemer, Val de Risle et Roumois Nord.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Par 11 voix en faveur de la proposition n°3,

- **Demande** le regroupement de la communauté du Roumois Nord avec les communautés de communes de Quillebeuf sur Seine, Bourgtheroulde Infreville, Amfreville la Campagne, Beuzeville, Honfleur, Pont-Audemer, Val de Risle au 1^{er} janvier 2017.

Cette délibération annule et remplace la délibération 20151202 du 2 décembre 2015

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au Registre



Le Maire

PRÉFECTURE DE L'EURE

21 DEC. 2015

ARRIVÉE

Le Maire de HAUVILLE
certifie le présent acte exécutoire
- transmis à la Préfecture le 17 DEC. 2015
- notifié ou publié le

T. d. Roumois

Département de l'Eure
Arrondissement de
Bernay
Canton de Bourg-Achard
Commune de
LA HAYE-AUBRÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du 16 décembre 2015

LECTURE DE L'EURE

22 DEC. 2015

ARRIVÉE

DATE DE CONVOCATION
11 décembre 2015

DATE D’AFFICHAGE
18 décembre 2015

L'an deux mil quinze, le seize décembre à dix-neuf heures
le Conseil Municipal,
légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de
Monsieur VIVIEN Alain, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS

en exercice [11]

présents [10]

votants [10]

Étaient présents :

M. VIVIEN Alain, Maire ; Mme LEFRANÇOIS Évelyne, M. ROQUIGNY Jacques,
Adjoints ; Mmes MODARD Séverine, LEBEL Sabine, LEGRAS Claudine, AMETTE
Paulette, MM. MARC Hubert, AUVRAY Vincent et VERHAEGHE Hugues.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : M. LAMY Jérôme

Madame MODARD Séverine a été élue secrétaire.

Délibération n°32/2015

Objet : Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5210-1-1,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015,

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet,

Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet,

Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois,

Considérant que le projet présenté envisage de regrouper les Communauté de Communes de Quillebeuf sur Seine, du Roumois Nord, de Bourgtheroulde-Infreville et d'Amfreville la Campagne,

Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois,

Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100 000 habitants,

Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer au nord-ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent,

Considérant que la Communauté de Communes du Roumois Nord fait partie du même canton que la Communauté de Communes de Quillebeuf sur Seine et que ces 2 EPCI sont par là-même indivisibles,

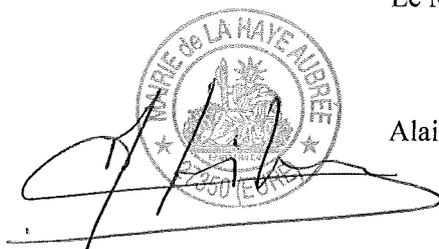
Il est proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer, dans un premier temps, POUR ou CONTRE le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **émet un avis défavorable** au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.
- **demande** le regroupement de la Communauté de Communes du Roumois Nord avec les Communauté de Communes de Quillebeuf sur Seine, Bourgtheroulde-Infreville, Amfreville la Campagne, Beuzeville, Honfleur, Pont-Audemer, Val de Risle, Vièvre Lieuvin, Cormeilles et Thiberville au 1^{er} janvier 2017.

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme*

Le Maire



Alain VIVIEN

MAIRIE DE LA HAYE DE ROUTOT
Département de l'Eure – Canton de Bourg Achard

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 26/2015

Séance du 15 décembre 2015

Nombre de membres :

En exercice : 11

Présents : 10

Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 07.12.2015

Date d'affichage : 07.12.2015

L'an deux mil quinze, le quinze décembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BINET Jacques, Maire.

Présents : MM. BINET, DELAMARE, Mmes DESTRUDEL, GUIDEMANN, LEREFIT, REMMEAU, MM. GOLFRIN, JOUBERT, GALIEN et PETIT

Absent excusé : M. MARGOT qui a donné pouvoir à M. DELAMARE

Secrétaire de séance : Mme LEREFIT

Objet de la délibération : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
par **11 voix contre**

– **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par Monsieur le Préfet.

Au vu de l'avis défavorable rendu par le conseil municipal, et après débat, 3 propositions de regroupement sont soumises au vote des conseillers .

1 - Fusion, au 1er janvier 2017, entre les 3 communautés de communes formant le pays du Roumois , à savoir : Roumois-Nord, Bourgheroulde-infreville et Amfreville la Campagne ;

2 - Fusion, au 1er janvier 2017, avec la seule communauté de communes de Quillebeuf sur Seine et réflexion sur une fusion plus ambitieuse à court terme ;

3 - Fusion au 1er janvier 2017, entre les communautés de communes de Quillebeuf sur Seine, Bourgheroulde-Infreville, Amfreville la Campagne, Beuzeville, Honfleur, Pont-Audemer, Val de Risle, Vièvre Lieuvin, Cormeilles et Thiberville et Roumois Nord

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré .

PRÉFECTURE DE L'EURE

22 DEC. 2015

ARCHIVÉE

Par 11 voix en faveur de la proposition n°2 .

- **DEMANDE** le regroupement de la Communauté de Communes du Roumois Nord avec la seule Communauté de Communes de Quillebeuf sur Seine au 1er janvier 2017, et réflexion sur une fusion plus ambitieuse à court terme.

Acte certifié exécutoire
Par transmission en Préfecture
D'Evreux le 15 décembre 2015
Et publication le 15 décembre 2015

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme au registre

Le Maire,
Jacques BINET



2015-47

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'EURE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HONGUEMARE-GUENOUVILLE**

NOMBRES DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Municipal : 12
En exercice : 12
Qui ont pris part à la Délibération : 10

Séance du 26 novembre 2015

Date de la
convocation
le 20 novembre 2015

L'an deux mil quinze et le vingt novembre
à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de Monsieur Jacques BENOIST, Maire.

Présents : **Ms** BENOIST Jacques, BARROIS Francis, BAUER Jean, BILLY
Eric, TAURIN David, VANDERMEERSCH Philippe,
Mmes BIGEON Georgina, DUMOULIN Marianne, GAMBU
Claudine, LEVASSEUR Céline,

Absents excusés: Mme ROBERT Bernadette donne pouvoir à M BENOIST Jacques,
M VIGNERON Gilbert donne pouvoir à M BARROIS Francis

Madame GAMBU Claudine a été élue secrétaire.

Objet de la délibération : Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5210-1-1,
Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre
2015,*

*Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du Code Général des Collectivités
Territoriales, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de
coopération intercommunale proposé par le Préfet,*

*Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)
a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet,*

*Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés
de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois,*

*Considérant que le projet présenté envisage de regrouper les Communautés de Communes de
Quillebeuf sur Seine, du Roumois Nord, de Bourgtheroulde Infreville et d'Amfreville la
Campagne,*

*Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre,
Dreux, le Mantois,*

*Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui
dépassera en 2017 le seuil des 100 000 habitants,*

*Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer au nord-ouest de l'Eure un
territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les
équipements et services qu'ils attendent,*

Considérant qu'il faut du temps pour initier une réflexion globale sur ce grand territoire qui pourra regrouper de 7 à 11 communautés de communes

Considérant que la Communauté de Communes de Roumois Nord fait partie du même canton que la Communauté de Communes de Quillebeuf et que ces 2 EPCI sont par la même indivisibles,

Considérant le précédent courrier envoyé à M le Préfet qui allait déjà dans le sens ci-dessus,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer contre le projet de Schéma de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Il est proposé le regroupement de la Communauté de Communes du Roumois Nord avec la Communauté de Communes de Quillebeuf sur Seine en attendant une fusion plus ambitieuse au 1/1/2019 sur le territoire « Sud Seine » ; l'engagement est pris de mettre à profit les 2 années 2017 et 2018 pour anticiper cette future fusion de 7 à 12 EPCI.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE à l'unanimité** au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.
- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE par 2 voix pour et 10 voix contre** sur le regroupement de la Communauté de Communes du Roumois Nord avec la Communauté de Communes de Quillebeuf sur Seine en attendant une fusion plus ambitieuse au 1/1/2019 sur le territoire « Sud-Seine ».

Considérant que dans l'Eure de grandes agglomérations telle que celle d'Evreux dépassera en 2017 le seuil de 100 000 Habitants,

Considérant que notre territoire est aux portes de grandes métropoles : Rouen, Le Havre,

Le Conseil Municipal, souhaite dès 2017, par 9 voix pour et 3 abstentions, adhérer au projet "Sud Seine" (fusion de 7 à 11 EPCI) afin de créer un territoire conséquent vis à vis de ces grands pôles;

Il est proposé le regroupement de la Communauté de Communes du Roumois Nord avec la Communauté de Communes de Quillebeuf sur Seine, la Communauté de communes de Beuzeville, la Communauté de Communes de Bourgtheroulde Infreville, la Communauté de Communes de Honfleur, la Communauté de Communes Pont-Audemer, la Communauté de Communes Val de Risle, la Communauté de Communes du Canton de Cormeilles, la Communauté de Communes de Thiberville, la Communauté de Communes du Vievré -Lieuvin, la Communauté de Communes d'Amfreville la Campagne.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,




J. BENOIST

PRÉFECTURE DE L'EURE

28 DEC. 2015

ARRIVÉE

71 Roumois

MAIRIE DU LANDIN

Département de l'Eure – Canton de Bourg-Achard

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 10-12-2015

Nombre de membres

Délibération N° 16/2015

En exercice : 11 Présents : 09

Date d'affichage : 10-10-2015.

Séance du 17 Décembre 2015

L'an deux mil quinze, le dix-sept décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, Régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DEZELLUS Michel, Maire.

Présents : Michel DEZELLUS, Danielle MORO, Bernard TUVACHE, Rémy VADELEAU, Chantal MASSON, Cécile CUVILLIER, Franck QUEVENNE, Françoise AVENEL, Gilles DULONG,

Absents excusés : Éric DAGUE, Hervé CORAL

Secrétaire de séance : Cécile CUVILLIER.

OBJET DE LA DELIBERATION : Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Monsieur le Maire présente l'ensemble des documents relatifs à ce projet de schéma départemental de coopération intercommunale aux conseillers municipaux. Il relate et explique les différents échanges et réunions organisées au sein de la CCRN. Chacun s'exprime et s'interroge sur le devenir de la Commune dans ce projet. Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire rappelle que ce jour, l'avis du Conseil sur ce projet est soumis au vote.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5210-1-1,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 23 octobre 2015,

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet,

Considérant que ce projet a été reçu le 23 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception,

- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE à l'unanimité** sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.
- **PROPOSE :**
 - Par 7 voix : Fusion des communautés de communes du Canton à savoir la Communauté de communes du Roumois Nord et la Communauté de communes de Quillebeuf sur Seine.
 - Par 2 voix : Reste dans la Communauté de Communes du Roumois Nord uniquement.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme au registre.

Fait et délibéré le 17/12/2015

Acte certifié exécutoire

Par transmission en Préfecture

D'Evreux et publication le 17/12/2015

Le Maire,

Michel DEZELLUS



22 DEC. 2015

ARRIVÉE

COMMUNE DE MAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 22-2015

En exercice : 09

Présents : 7

Date de la convocation : 03/12/2015

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Charly NOËL.

PRESENTS : MM(Mmes) : Charly NOËL, Michel CHÉRON, Olivier PAVLOFF, Stéphane ROBERT, Chrysis DORANGE, Gilles DELAMARE, Michel BLANCHAIS

ABSENTS : MM (Mmes) : Thierry CZECH, Michel VAUDOUR

SECRETAIRE DE SEANCE : M Michel CHÉRON

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5210-1-1,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015,

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet,

Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet,

Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois,

Considérant que le projet présenté envisage de regrouper les Communautés de Communes de Quillebeuf sur Seine, du Roumois Nord, de Bourgtheroulde Infreville et d'Amfreville la Campagne,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

Ainsi délibéré, les jours, mois an susdits

Pour copie certifiée conforme

PROCEDEDU DE L'UNITE

21 DEC. 2015

Le Maire

Charly NOËL



[Handwritten signature of Charly Noël]



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROUGEMONTIER**

7 décembre 2015 - N ° 4549

L'an deux mil quinze le sept décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert MAQUAIRE, Maire.

Présents : Mr Robert MAQUAIRE, *Maire*,
Mr Joël CROMBEZ, Mme Bernadette ALLAIN et Mme Monique DUMONT *Adjointes*.
Mr Joël DE WULF, Mr Marcel ROMAIN, Mr Germain LELOUP, Mr Gérard LAMY, Mr Patrick OUIN, Mr Michel DOUYERE, Mr André-Joseph PERDRIX, Mr François DELAVOIERE, Mme Anita CACAUX, Mme Christèle CAUDRON, *Conseillers municipaux*.
Absent excusé, Mr Philippe ROBILLOT
Madame Anita CACAUX a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le Conseil,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1,
- Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015,
- Considérant qu'en application de l'article L5220-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté par le projet de Schéma Départemental de Coopération intercommunale proposé par le Préfet.
- Considérant que ce projet à été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception,

Après avoir délibéré, par 14 voix contre,

- Le Conseil émet un **avis défavorable** sur le projet de Schéma de Coopération Intercommunal proposé par le Préfet.
- Le Conseil **demande le regroupement** de Communauté de Communes du Roumois Nord avec les Communautés de Communes de Quillebeuf sur Seine, Bourgtheroulde-Infreville, Amfreville la Campagne, Beuzeville, Honfleur, Pont-Audemer, Val de Risle, Vièvre Lieuvin, Cormeilles et Thiberville au 1^{er} janvier 2019, afin de mettre en places des projets pertinents.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

**Le Maire,
Robert MAQUAIRE**



Le Maire de Rougemontier
Certifie le présent acte exécutoire
- transmis à la Préfecture le
- notifié ou publié le

Date de la convocation 30/11/2015 Date d'affichage : 30/11/2015	Nombre de membres : • Afférents au Conseil Municipal : 15 • En exercice : 15 • Votants : 14
--	--

Th Roumois

Département de l'Eure
Arrondissement de Bernay
Canton de Bourg-Achard
Commune de ROUTOT

N° 2015/87

PRÉFECTURE DE L'EURE

18 DEC. 2015

ARRIVÉE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 décembre 2015

L'an deux mil quinze, le sept décembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Routot, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard VINCENT, Maire.

Etaient présents : M. Bernard VINCENT, Maire.

Mme Odile VOSNIER, M. Yann LOLLIER, Mme Caroline PERREU, M. Frédéric BARON, M. Régis DELAMARE, Mme Florence DE MENECH, M. Eric DEZELLUS, M. Gilles GREAUME, Mme Claudine NOUVELLE, M. Henri PREUD'HOMME, Mme Betty SOMON, Mme Claire VALTIER.

Absents excusés : M. Marie-Jean DOUYERE, Mme Catherine AUZERAIS-MUTA.

M. Henri PREUD'HOMME a été nommé secrétaire de séance.

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5210-1-1,
Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015,

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet,

Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet,

Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois,

Considérant que le projet présenté envisage de regrouper les Communautés de Communes de Quillebeuf sur Seine, du Roumois Nord, de Bourgtheroulde Infreville et d'Amfreville la Campagne,

Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois,

Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100 000 habitants,

Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer au nord-ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent,

Considérant qu'il faut du temps pour initier une réflexion globale sur ce grand territoire qui pourra regrouper de 7 à 11 communautés de communes,

Considérant que la Communauté de Communes de Roumois Nord fait partie du même canton que la Communauté de Communes de Quillebeuf et que ces 2 EPCI sont par la même indivisibles,

Considérant le précédent courrier envoyé à M le Préfet qui allait déjà dans le sens ci-dessus,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer contre le projet de Schéma de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Il est proposé le regroupement de la Communauté de Communes du Roumois Nord avec la Communauté de Communes de Quillebeuf sur Seine en attendant une fusion plus ambitieuse au 1/1/2019 sur le territoire « Sud Seine » ; l'engagement est pris de mettre à profit les 2 années 2017 et 2018 pour anticiper cette future fusion de 7 à 12 EPCI.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.
- **DEMANDE** le regroupement de la Communauté de Communes du Roumois Nord avec la Communauté de Communes de Quillebeuf sur Seine, Bourgtheroulde-Infreville, Amfremille la Campagne, Pont-Audemer, Val de Risle, Cormeille, Thiberville et Vièvre-Lieuvin.

Le Maire : Bernard VINCENT

Le Maire de ROUTOT
certifie le présent acte exécutoire
- transmis à la Préfecture le
- notifié ou publié le

17 DEC. 2015



L'Adjointe Déléguée
Odile VOSNIER

A Rameis

St Ouen de Thouberville

PRÉFECTURE DE L'EURE

30 NOV. 2015

ARRIVÉE DRCL

N° 2015 -095

Le vingt novembre deux mille quinze à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur KARNOUB, Maire.

Date de convocation :
12 novembre 2015

Nombre de conseillers
en exercice : 19

Nombre de conseillers
présents : 15

Nombre de conseillers
votants : (4pouv) 19

ETAIENT PRESENTS :

M. KARNOUB Abed, Maire, M. ALLIGIER Jean-Jacques, M. MAILLOT Renaud, Mme JACQUES Marie-Françoise, M. CHRISTOPHE Bernard, Mme RIBIERE Annette, adjoints, Mme LOUVEAU Renée, Mme CAUCHOIS Dominique, M. ISRAEL Jean-François, M. CORNIER Jean-François, Mme LECLERT Joëlle, Mme LETOURNEUR Stéphanie, M. DUFROY Guillaume, M. GILLES Jean, M. VARDON Gérard,

ETAIENT ABSENTS AVEC POUVOIR : M. LANGLOIS Stéphane, Mme DELBÉ Anne-Lyse, Mme ZAMMIT Brigitte, Mme MENNITI Sandrine.

Mme LETOURNEUR Stéphanie est élue Secrétaire

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5210-1-1 ;
Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 4 voix pour, 9 contre et 6 abstentions, émet un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

Le Conseil Municipal se prononce uniquement sur la fusion de la Communauté de Communes du Roumois Nord et de Bourgheroulde.

Pour copie certifiée conforme au registre,
St Ouen de Thouberville,
le 21 novembre 2015
Le Maire

Abed KARNOUB



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705800-20151120-2015-12-095-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le prefet : 26/11/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA TRINITE DE THOUBERVILLE

N°34/2015

NOMBRES DE MEMBRES :

Afférents au Conseil municipal. : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 11

L'an deux mille quinze, le quinze décembre à dix neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de la Trinité de Thouberville légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances en Mairie de la Trinité de Thouberville, sous la convocation et la présidence de Monsieur Jacques DORLEANS, maire.

Date de la convocation :

Le 7 décembre 2015

Présents : DORLEANS Jacques, MADELAIN Micheline, AUBER François, BEUVANT Sylvie, NORMAND Stéphanie, FECAMP Annie, PLOUHINEC Joseph, HEUTTE-BREVAL Linda, Christelle BLOTTIERE.

Absent excusé : BOITOUT Gérard donne pouvoir à Jacques DORLEANS

Monsieur Benoit MASSELIN a été élu secrétaire.

Objet : PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5210-1-1,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015,

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet,

Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet,

Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois,

Considérant que le projet présenté envisage de regrouper les Communautés de Communes de Quillebeuf sur Seine, du Roumois Nord, de Bourgheroulde Infreville et d'Amfreville la Campagne,

Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois,

Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100 000 habitants,

Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer au nord-ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent,

Considérant qu'il faut du temps pour initier une réflexion globale sur ce grand territoire qui pourra regrouper de 7 à 11 communautés de communes,

Considérant que la Communauté de Communes de Roumois Nord fait partie du même canton que la Communauté de Communes de Quillebeuf et que ces 2 EPCI sont par la même indivisibles,

Considérant le précédent courrier envoyé à M le Préfet qui allait déjà dans le sens ci-dessus,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer contre le projet de Schéma de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Il est proposé le regroupement de la Communauté de Communes du Roumois Nord avec la Communauté de Communes de Quillebeuf sur Seine en attendant une fusion plus ambitieuse au 1/1/2019 sur le territoire « Sud Seine » ; l'engagement est pris de mettre à profit les 2 années 2017 et 2018 pour anticiper cette future fusion de 7 à 12 EPCI.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.
- **DEMANDE** d'ajouter au projet initial (communautés de communes de Quillebeuf-sur-Seine, Roumois Nord, Bourgtheroulde-Infreville, Amfreville-la-Campagne) les communautés de communes de Beuzeville, Pont-Audemer et Val de Risle par rapport
 1. –à l'instruction commune des documents d'urbanisme ;
 2. –au lycée d'affectation et à l'hôpital de Pont-Audemer ;
 3. – aux transports scolaires ;
 4. – aux réseaux routiers et zones commerciales.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

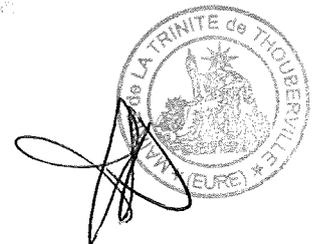
**Extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Exécutoire par transmission en Préfecture le 17 décembre 2015**

Le Maire,
Jacques DORLEANS

PRÉFECTURE DE L'EURE

27 DEC. 2015

RECEVÉ



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/12/2015

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture
Le : 09/12/2015
Et
Publication ou notification du :
09/12/2015

L'an 2015, le 4 Décembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Valletot s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CAILLOUEL Hervé, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 24/11/2015 et affichés à la porte de la Mairie le 24/11/2015.

Présents : M. CAILLOUEL Hervé, Maire, M. LEVASSEUR Dominique, M. LEPLANOIS Thierry, Mme QUATROMME Nicole, Mme VACHÉ Maryse, M. ASSE Pascal, Mme CHAMBRELAN Caroline, M. CHEVALIER Thierry, M. GILES Yann, M. LHOIR Jean-Marie, Mme LEROY Sophie

Excusés :

Absents :

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHAMBRELAN Caroline

D 2015/26 – Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5210-1-1,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015,

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet,

Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet,

Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois,

Considérant que le projet présenté envisage de regrouper les Communautés de Communes de Quillebeuf sur Seine, du Roumois Nord, de Bourgtheroulde Infreville et d'Amfreville la Campagne,

Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois,

Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100 000 habitants,

Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer au nord-ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent,

Considérant que la Communauté de Communes de Roumois Nord fait partie du même canton que la Communauté de Communes de Quillebeuf et que ces 2 EPCI sont par la même indivisibles,

Considérant le précédent courrier envoyé à M le Préfet qui allait déjà dans le sens ci-dessus,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer POUR ou CONTRE le projet de Schéma de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

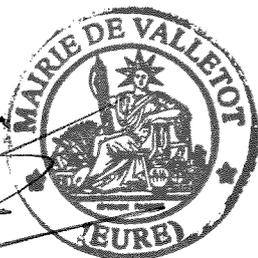
Il est proposé le regroupement de la Communauté de Communes du Roumois Nord avec la Communauté de Communes de Quillebeuf sur Seine en attendant une fusion plus ambitieuse au 1/1/2019 sur le territoire « Sud Seine » ; l'engagement est pris de mettre à profit les 2 années 2017 et 2018 pour anticiper cette future fusion.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE** au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.
- **DEMANDE** le regroupement de la Communauté de Communes du Roumois Nord avec la Communauté de Communes de Quillebeuf sur Seine, qui forme le même canton aujourd'hui, en attendant une fusion plus ambitieuse au 1/1/2019 sur le territoire « Sud-Seine ».

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/12/2015
Le Maire
Hervé CAILLOUEL



PRÉFECTURE DE L'EURE

11 DEC. 2015

ARRIVÉE